



Compte rendu audience au Rectorat

UNSA Education du 9 mars 2022

Représentant de l'administration :

M. Le Gall SGA, M. Micheli SG adjoint DRRH, Mme Hébrad DASEN De la Gironde, M. Déchelle SG DSDEN 33.

Représentant de l'UNSA Education :

Mme Chaunier CHSCTD 33 (Aetl UNSA), Mme Biasutti (Aetl UNSA), M. Fauvel CHSCTD 33 (UNSA Education), Mme Fuertes SD UNSA Education de la Gironde.

L'UNSA Education a été reçue à la suite d'une demande d'audit externe ou d'expertise des services de la DSDEN 33.

En effet, notre fédération est régulièrement interpellée par des personnels de la DSDEN 33 qui exposent un mal être au travail. Le CHSCTD 33 a été saisi plusieurs fois (fiches SST, visite du CHSCTD et demande d'un audit externe en décembre 2020). Nous constatons également un fort turn-over des personnels dans les services de la DSDEN en particulier les contractuels et les chefs de certains services de la DSDEN.

La démarche de l'UNSA Education :

- n'est pas de se substituer au CHSCTD 33
- n'est pas de minimiser les difficultés liées aux manques de moyens en personnels techniques et administratifs à la DSDEN 33
- n'est pas de se substituer à la hiérarchie en charge de la gestion de la ressource humaine de la DSDEN 33
- n'est pas d'exposer inutilement les personnels de la DSDEN 33
- n'est pas d'incriminer tel ou tel responsable de la DSDEN 33

Mais :

- d'alerter sur la présence très significativement supérieure à d'autres services d'un mal-être ressenti par les personnels
- d'alerter sur des dysfonctionnements ou le mal-être chronique des personnels de certains services

- d'alerter sur des cas de risque grave, révélés ou non par un accident de service ou une maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- d'alerter sur les effets des modifications importantes des conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail de certains personnels
- d'alerter sur la nécessité d'avoir un regard neuf, externe, sur les dysfonctionnements et risques des personnels de la DSDEN 33

Réponse du SGA,

Le DRH souligne que nous sommes en tant qu'organisation syndicale tout à fait dans le cadre de notre rôle d'alerte.

Sur le plan juridique, la réponse institutionnelle s'appuie sur un avis du Conseil d'Etat du 25/09/2021 qui indique qu'un entretien est un élément normal de gestion de la RH. Dans les cas mentionnés de personnels précisément nommés, l'imputabilité du service est établie et n'est pas remise en cause. L'entretien qui avait débouché sur l'arrêt de travail avait été exercé dans le cadre normal de l'exercice du pouvoir hiérarchique, il n'y a donc pas un « acte anormal » d'exercice du pouvoir hiérarchique, même si le personnel est reparti bouleversé et que le ressenti est reconnu. Concernant le suivi et l'accompagnement de la situation, la DRH estime que la demande d'enquête extérieure n'est pas fondée, elle est d'ailleurs soumise à une appréciation de l'administration.

Concernant la situation médicale et pour des raisons de service, afin de pouvoir éventuellement réintégrer le personnel en arrêt, le poste du personnel concerné a été conservé jusqu'à aujourd'hui. Il bascule au mouvement cette année car le collègue ne souhaite pas réintégrer le service à ce poste. L'administration fait état du peu de remontées de fiches STT et de situation de mal être au travail de la DSDEN 33.

La situation du service des AESH avec une personne dysfonctionnelle a été résolue avec le départ de cette personne (après plusieurs mois de souffrance des personnels selon les observations de l'UNSA Education).

DASEN 33

Par souci de transparence, la DASEN qui arrive, alertée par notre délégation a été très attentive dans la visite des services mais elle n'a pas noté de situation massive de souffrance au travail à la DSDEN. Elle indique que lors des réunions avec les chefs de services et de sa visite dans les bureaux, elle n'avait pas ressenti cette tension au travail, elle mentionne que sa porte est ouverte pour les personnels.

Concernant la réorganisation des services, elles seront poursuivies, et on n'est pas au bout (!) On doit se dire que l'on a traversé une période inédite. A travers l'enquête QVT qui a vocation à se renouveler chaque année, on pourra dégager des perspectives.

SGA

L'administration constate que le CTSA ne s'est pas beaucoup réuni cette année. Le SGA compte y remédier et précise également que toute réorganisation de services sera présentée au CTSA.

Les contractuels qui vont et qui viennent, ce n'est pas propre à la DSDEN 33, toute la Fonction Publique est touchée. Pour les postes vacants, recrutement par concours et liste d'aptitude,

pour les contractuels de longue durée en poste à la DSDEN 33 des recrutements sur concours internes vont être organisés. Une requalification de C en B sur 6 ans de poste de titulaire d'administratif est en cours.

Sur la qualité de vie au travail, toutes les suggestions sont les bienvenues. En lien avec les CHSCT D, l'académie espère renouer avec la convivialité et l'écoute des personnels.

SG DSDEN

Le Rectorat et la DSDEN souhaitent stabiliser les équipes de chaque service. Le retard des traitements des dossiers aux affaires médicales se résout peu à peu. Il ne partage pas notre analyse et constate une amélioration de la qualité du service rendu. Les contractuels qui vont et qui viennent sont des aléas que l'on déplore mais c'est un fonctionnement de droit commun.

A la suite de à la réorganisation du service de la DSI, qui est maintenant rattachée au rectorat, il sera mis en place un nouveau mode de communication, afin que tous les personnels aient le même niveau d'information.

SGA

L'un des axes de la feuille de route du rectorat est la qualité de vie au travail, ainsi un baromètre académique des services va être envoyé tous les ans, afin de faire le point sur cette thématique et d'apporter les améliorations qui s'imposent.

L'administration nous informe qu'une réorganisation du service de la DIPER va être faite. En effet, en concertation avec les personnels (lieu de domicile) et du pôle formation, un rattachement au service de la DAFPEN au rectorat sera effectué. Les autres personnels resteraient à la DSDEN 33.

Si un besoin se fait sentir pour faire un point sur des dossiers transversaux, il est possible de se réunir en audience (car ainsi on peut approfondir le sujet), les instances ayant un ordre du jour chargé.